

# **PECHE**

THEME 5 - 4/2001

#### **AGRICULTURE**

### Contenu

Les fruits et légumes, un huitième de l'activité économique de l'agriculture européenne .....1

Un verger européen concentré dans cinq pays .....2

Restructuration agrumeraies .....4

Une production de fruits de table sujette à des variations annuelles importantes .....5

Un tiers de la production de fruits échangé sur le marché intérieur ......6



Fin de rédaction: 07.02.2001 ISSN 1561-8455 Numéro de catalogue: KS-NN-01-004-FR-I © Communautés européennes, 2001

## La diversité des structures d'exploitations et des productions de fruits et légumes 2. Les fruits

# Claude VIDAL, Sylvie RIBAILLE

Les fruits et les légumes contribuent au huitième de l'activité économique agricole européenne (mesurée par la MBS<sup>1</sup>), chacun pour moitié. Un quart de cette marge brute est généré par cing régions (deux en Espagne, deux en Italie et une au Pays-Bas). Le verger européen d'arbres fruitiers, d'agrumes et de baies est concentré dans les cinq pays "méditerranéens" de l'Union. Espagne, Italie, France, Portugal et Grèce représentent 93 % des surfaces et 91 % de la production. La production de fruits de table, de 33 millions de tonnes en 1999 dans EU-15, provient pour un tiers d'Espagne et pour un tiers d'Italie. Pour répondre à la demande, le verger européen de pommiers et de pêchers s'est fortement rajeuni entre 1992 et 1997. Les fruits et légumes relèvent d'une même Organisation Commune de Marché (OCM). La diversité du secteur de production apparaît cependant au niveau des structures d'exploitation, des techniques de culture et de la commercialisation. L'arrivée des pays candidats au sein de l'Union devrait modifier le marché des fruits. Producteurs de petits fruits, ces pays sont aussi importateurs de fruits de table et d'agrumes.

#### Les fruits et légumes, un huitième de l'activité économique de l'agriculture européenne

Les fruits et légumes (hors pommes de terre et bananes) sont regroupés dans une même OCM (Encadré 4 page 7). Cependant la production en est très variée (cultures permanentes ou terres arables, serres ou plein air, exigences climatiques...). L'analyse de ce "secteur" de production est donc délicate. Cet ensemble génère 12,5 % de la MBS1 totale de l'agriculture. Les fruits et les légumes y contribuent à parts égales (Figure 1).

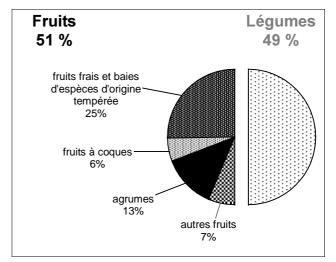


Figure 1 : Répartition de la MBS des fruits par type de produit dans EU-15 (hors Allemagne) en 1997

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> MBS (marge brute standard): marge brute estimée = produit spécifique - charges spécifiques (Statistiques en Bref Thème 5, n° 9/2000), très fortement corrélée (coefficient de corrélation = 0,99) à la production brute mesurée pour les fruits et légumes, dans les régions où ces deux indicateurs sont connus.

Plus du quart de la MBS est généré par les seuls arbres fruitiers et baies d'origine tempérée. Malgré une superficie d'un million d'hectares dans un demi million d'exploitations, les fruits à coques ne participent que pour 6 % à la MBS des fruits et légumes.

Les régions de production de fruits et légumes sont principalement situées au Sud de l'Union européenne (**Figure 2**). Un quart de la MBS des fruits et légumes est réalisé par 5 régions européennes, *Andalucia*, *Comunidad Valenciana* (E), *Sicilia*, *Emilia Romagna* (I), *West-Nederland* (NL), et la moitié par seulement 15 régions.

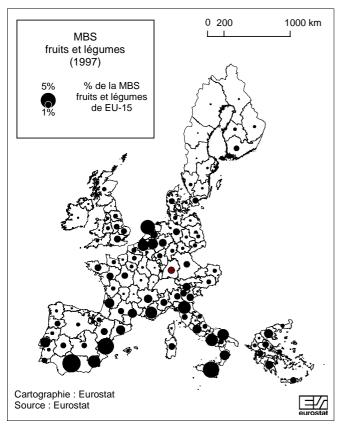


Figure 2 : MBS fruits et légumes en 1997

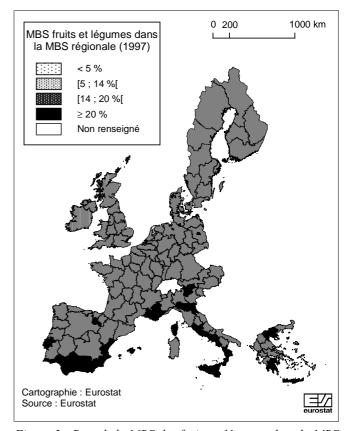


Figure 3 : Part de la MBS des fruits et légumes dans la MBS régionale en 1997

#### Un verger européen

En 1997, plus d'un million d'exploitations de EU-15 ont des plantations d'arbres fruitiers ou baies. Plus d'un demi-million d'exploitations ont des plantations d'arbres fruitiers ou baies d'espèces d'origine tempérée et un demi-million des plantations de fruits à coques. Ces plantations occupent une superficie de 2 Mio ha, et constituent ce que nous appellerons ici le verger européen. Les plantations d'arbres fruitiers ou baies d'espèces d'origine subtropicale (kiwi, avocat, figue de Barbarie...) restent marginales (54 000 ha hors départements français d'outre mer).

Les exploitations ayant des arbres fruitiers sont concentrées (93 %) dans cinq pays de l'Union : Italie, Espagne, Grèce, Portugal et France. Les autres Etats membres en ont moins de 35 000 chacun en 1997. Les exploitations fruitières n'échappent pas à la tendance générale de diminution de leur nombre (-22 % dans EU-12\* entre 1987 et 1997, contre -24 % pour l'ensemble des exploitations).

Entre 1987 et 1997 dans EU-12\*, les superficies en arbres fruitiers ont légèrement diminué (-2,2 %). Cette moyenne masque des disparités nationales (Figure 5). Entre 1987 et 1997, les superficies sont en augmentation en Belgique (+43 % mais sur de très faibles surfaces), en France (+8 %), au Portugal (+13 %) et en Allemagne (+9 %). Elles sont restées stables en Espagne entre 1987 et 1997, passant par une surface maximale en 1990. En Italie, les superficies de 1997 sont comparables à celles de 1975 (560 000 ha), après un maximum au cours des années 80.

Ces variations de superficies sont complétées par des informations sur les arrachages et les replantations qui, tout comme l'irrigation, contribuent à améliorer la qualité de la production et l'adaptation au marché (Encadré 1 page 4 et 2 page 5)



On remarque, parmi les régions réalisant plus de 1 % de la MBS de EU-15 en fruits et légumes :

- des régions de cultures sous serre : Vlaams gewest en Brussel (B), Zuid et West-Nederland (NL),
- des bassins de cultures de légumes de plein champ : South East (UK), Aquitaine (F), Bretagne (F)
- une zone fruitière Bolzano-Bozen (I)
- des zones péri-urbaines de maraîchage Lisboa (P), Hamburg, Bremen, Berlin (D).

00000

Les fruits et légumes ont, dans certaines régions, un poids économique nettement supérieur à la moyenne européenne (Figure 3). Sur 126 régions :

- 7 régions génèrent plus de la moitié de leur MBS régionale totale par les productions de fruits et légumes, Comunidad Valenciana, Murcia, Madeira, Canarias (E), Algarve (P), Bolzano-Bozen, Trento (I),
- 23 régions plus d'un quart de leur MBS régionale,
- près d'une région sur deux plus de 5 % de sa MBS régionale totale.

•••••

Alors que, d'après la typologie de l'ESEA (**Encadré 5 page 7**), les exploitations *spécialisées en production fruitière ou agrumicole* (OTE 32) ne représentent que 56 % des exploitations ayant des *plantations d'arbres fruitiers ou baies*, la répartition de leur poids dans la MBS régionale (**Figure 4**) est comparable à celle de la part de SAU consacrée à ces plantations. En 1997 dans EU-15, les 1,7 % de SAU concernés sont gérés par 8 % des exploitations, employant 5,9 % de la main d'œuvre totale et 14,0 % de la main d'œuvre saisonnière.

Les exploitations spécialisées en fruits ou légumes (OTE 32, 143, et 201) représentent 8,8 % de la MBS de l'agriculture européenne (respectivement 4,2 %, 1 %, 3,6 %) pour 2,5 % des superficies.

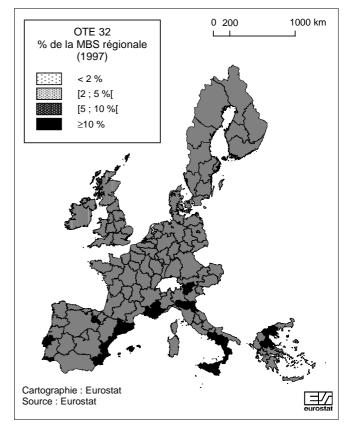


Figure 4 : Part des exploitations spécialisées en fruits et agrumes dans la MBS régionale en 1997

#### concentré dans cinq pays

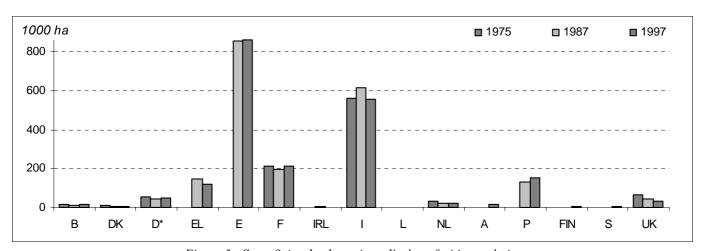


Figure 5 : Superficies de plantations d'arbres fruitiers et baies



#### Restructuration des agrumeraies

En 1997 dans EU-15, 413 000 exploitations réparties dans cinq Etats membres produisent des agrumes sur une superficie de 537 000 ha. Depuis l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, le nombre d'agrumiculteurs y diminue (respectivement -17 % et -28 % entre 1987 et 1997) (Figure 6). En Italie en 1997, 127 000 exploitations cultivent des agrumes selon l'ESEA. On note un maximum en 1989/90 dû à l'effet recensement combiné avec un nombre élevé de petites exploitations. Le nombre d'agrumiculteurs a diminué en Grèce entre 1983 et 1990. Il semble s'être stabilisé depuis 1993 aux environs de 86 000 exploitations. Le nombre d'exploitations en France est faible (moins d'un millier).

Les superficies sont stables au Portugal (25 000 ha) et en Grèce (48 000 ha). Elles sont par contre en progression constante en Espagne (+18 % depuis 1987) et en Italie (+11 % depuis 1975). La superficie moyenne des plantations d'agrumes a augmenté de 31 % entre 1987 et 1997 dans EU-12. Surtout, le nombre de plantations de 50 ha et plus a augmenté

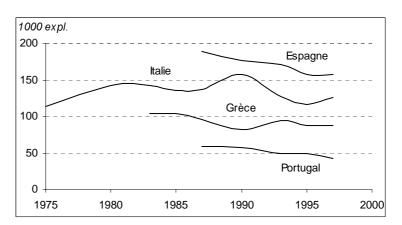


Figure 6 : Nombre d'agrumiculteurs

de 4 %, celui des plantations de moins de 2 ha de 16 %, cependant que les autres perdaient 10 % de leur effectif. La restructuration s'est ainsi traduite par l'agrandissement des plus grandes plantations et la réduction des surfaces des plus petites ou des moins spécialisées.

#### Encadré 1: Pour s'adapter au marché, le verger européen de pommes et de pêches rajeunit

Le marché des pommes et des pêches (nectarines incluses) connaît, de façon récurrente, des retraits dûs à un volume total offert excédentaire ou à des volumes de moindre qualité. Des quantités importantes sont alors mises à l'intervention : 332 000 t de pommes et 337 000 t de pêches et nectarines en moyenne pour les trois dernières campagnes. Pour s'adapter, les arboriculteurs européens limitent les volumes et améliorent la qualité du verger (réduction de superficies, choix de nouvelles variétés).

Le verger européen de pommiers est passé de 307 000 à 275 000 ha entre 1992 et 1997 dans EU-12, soit une baisse de plus de 10%, d'après l'enquête sur la structure des vergers. En 1997, un pommier sur cinq avait moins de 5 ans et un sur deux moins de 10 ans dans EU-15. Seul un pommier sur dix avait plus de 25 ans. Les plantations de pommes bicolores sont en nette augmentation, alors que des variétés plus anciennes (Golden, Granny Smith, pomme rouge américaine) sont en régression. Les vergers ainsi renouvelés sont de meilleure qualité et plus productifs Ceci limite l'impact des arrachages sur la maîtrise de la production.

Le verger de pêches à chair jaune est passé de 227 000 à 200 000 ha entre 1992 et 1997 dans EU-12, soit une baisse de 12,5 %. En 1997, quatre pêchers à chair jaune sur dix avait moins de 10 ans et un sur six avait moins de 5 ans. Cette moyenne européenne cache des disparités importantes :

- en Italie, premier pays par ses surfaces, le verger a été moins renouvelé depuis 10 ans que dans les autres pays européens. Des arrachages massifs ont réduit la superficie en pêchers de 23 % en 5 ans,
- en Espagne, le verger s'est au contraire développé (+12 % en 5 ans) et rajeuni : six arbres sur dix ont moins de 10 ans et trois sur dix moins de 5 ans.
- en Grèce, le verger a été peu modifié entre 1992 et 1997 mais avait été replanté auparavant. En 1997, la moitié du verger grec a moins de 10 ans. L'intervention sur les fruits frais grecs a donc diminué avec les excédents. Sa part dans la production a été divisée par 4 en trois ans (moyennes trisannuelles).
- en France et au Portugal le verger se réduit (-29 % et -58 %) et continue son renouvellement.



#### Une production de fruits de table sujette à des variations annuelles importantes

La production de fruits de table s'élève à 33,4 Mio t en 1999 dans EU-15. L'Italie, premier pays producteur depuis 1970, a perdu sa place au profit de l'Espagne en 1997 (Figure 7). La production italienne est d'environ 10 Mio t depuis 1970. L'Espagne a atteint 10,9 Mio t en 1999 alors qu'elle ne produisait que 7,8 Mio t en 1986 (+40 %). La production annuelle française oscille entre 3 et 4 Mio t depuis 1970. La production grecque, légèrement inférieure, se situe entre 2,5 et 3,5 Mio t.

Les conditions climatiques et biologiques<sup>2</sup> entraînent de fortes variations annuelles de la production. Ces variations, accentuées en Allemagne, sont atténuées dans les pays méditerranéens.

Les agrumes représentent environ un tiers de la production de fruits de table de l'Union européenne (Tableau 1 et Figure 8). Ils sont essentiellement récoltés en Espagne, en Italie et en Grèce. La pomme représente un quart de la production européenne de fruits de table. Tous les Etats membres en cultivent.

Fruits de table	Production (Mio t)	Part de production
Pommes de table	7,85	25 %
Poires de table	2,31	7 %
Oranges	5,49	17 %
Clémentines	1,95	6 %
Citrons	1,57	5 %
Autres agrumes	0,73	2 %
Pêches	2,81	9 %
Autres fruits à noyau	2,19	7 %
Fruits à coque	1,54	5 %
Raisins de table	2,67	8 %
Fraises	0,88	3 %
Baies	0,66	2 %
Autres	1,37	5 %
TOTAL	32,03	100 %

Tableau 1 : La production de fruits de table (moyenne 1997/98/99)

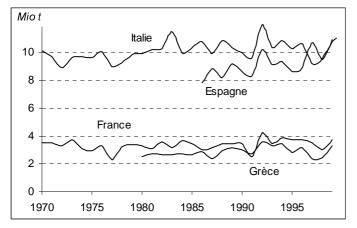


Figure 7 : Production de fruits de table dans les principaux pays producteurs

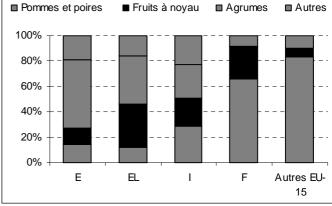


Figure 8 : Structure de la production de fruits de table en 1997

#### Encadré 2 : L'irrigation, nécessaire à la production de fruits dans le sud de l'Europe

L'ESEA fournit des informations sur les superficies irriguées au moins une fois au cours de l'année. En ce qui concerne les plantations d'arbres fruitiers et baies, près d'un hectare sur quatre a été irrigué en 1997. Cette proportion est proche de deux sur trois pour les agrumeraies.

En Grèce, 72 % des superficies en arbres fruitiers ont été irriguées et 96 % des superficies en agrumes. En Espagne 29 % des superficies en arbres fruitiers ainsi que l'ensemble des superficies en agrumes ont été irrigués.

La France irrigue 62 % des fruitiers et 97 % des superficies en agrumes, (situés en *Corse* et *Provence-Alpes-Côte d'Azur*).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Certains arbres fruitiers ont des cycles de production bisannuels. L'effet global est une production "en dents de scie".



#### Un tiers de la production de fruits échangé sur le marché intérieur

Les importations extra-communautaires de fruits représentent 16 % de la production en moyenne entre 1996 et 1998 (20 % pour les seuls agrumes). L'Union européenne n'est globalement pas autosuffisante (93 %). L'exportation de certains fruits (pêches et nectarines, citrons, clémentines...) ne compense pas les importations, notamment d'oranges et fruits tropicaux.

Une grande partie des importations provient des pays méditerranéens (Maroc pour les agrumes) ou de l'hémisphère sud (Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande...), dont les périodes de production, permettent de disposer toute l'année de produits frais

Les exportations s'élèvent à 3,4 Mio t (8 % de la production). Il s'agit surtout de pommes (0,4 Mio t), destinées pour moitié à la Russie, et d'agrumes (1,1 Mio t), destinés essentiellement à l'Europe de l'Est, où sont essentiellement produits des petits fruits (Encadré 3).

#### Encadré 3 : La production de fruits des pays candidats

La production de fruit frais des pays candidats<sup>3</sup> s'élève à plus de 10 Mio t, soit le tiers de la production de l'Union européenne. La Turquie en produit à elle seule 80 %, notamment des pommes et des agrumes (mandarines). Les autres pays candidats sont essentiellement producteurs de baies et de petits fruits. La Pologne produit 0,16 Mio t de fraises, soit deux tiers de la production des pays candidats.

La production turque (de 1994) n'atteint généralement pas celle des principaux producteurs de l'Union, et celle des autres pays candidats reste faible. Leur entrée dans l'Union ouvre donc des perspectives de débouchés pour les fruits européens, et d'amélioration de l'autosuffisance en agrumes.

Production de fruits de table	Total		Principal producteur			
en millions de tonnes	EU-15	PC-13	EU-1:	5	% EU-15	PC-13
Pommes	7,8	3,3	Italie :	2,2	27%	Turquie : 2,1
Poires	2,3	0,5	Italie :	0,8	34%	Turquie : 0,4
Agrumes	9,7	2,0	Espagne :	5,6	57%	Turquie : 1,8
dont - oranges	5,5	1,0	Espagne :	2,7	49%	Turquie : 0,9
- mandarines	0,3	0,5	Italie :	0,1	46%	Turquie : 0,4
Fruits à noyau	5,0	2,7	Italie :	1,9	38%	Turquie : 1,3
dont - pêches	2,8	0,5	Italie :	1,0	35%	Turquie : 0,4
- abricots	0,5	0,5	Espagne :	0,2	30%	Turquie : 0,4
Baies	0,7	0,8	Italie :	0,4	58%	Turquie : 0,5
Fraises	0,9	0,2	Espagne :	0,3	36%	Pologne : 0,2
Fruits à coque	1,5	0,8	Espagne :	0,6	40%	Turquie : 0,8
Fruits de table	32,0	10,5	Espagne :	10,8	34%	Turquie : 8,4

Production de fruits frais, EU-15 et pays candidats (PC-13) moyennes trisannuelles 1997/98/99, valeurs 1996 pour la Slovénie, données nationales 1994 pour la Turquie



<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Turquie.

#### Encadré 4 : Une Organisation Commune des Marchés en pleine mutation

En 1996, l'OCM fruits et légumes a été réformée dans le but d'aider et d'encourager les producteurs de l'Union à relever avec succès les défis d'un marché plus ouvert et plus compétitif dans les prochaines années, en renforçant leurs principaux atouts :

- la qualité de leurs produits,
- leur dynamisme et capacité d'adaptation face à un marché en pleine évolution,
- les services qu'ils peuvent et savent offrir en lien avec l'offre d'une palette de produits diversifiés et sains.

Dans cet objectif, la dépense budgétaire a été recentrée sur le financement de mesures positives - orientation vers le marché, décentralisation de la gestion, regroupement en organisations de producteurs (OP) de l'offre, actuellement atomisée face à la demande - qui contribuent à construire l'avenir et qui intègrent les préoccupations environnementales.

Trois règlements ont été adoptés. Ils ont tous trois fait l'objet de modifications importantes récentes par le règlement (CE) n° 2699/0000 :

- Règlement (CE) n° 2200/96 portant sur l'OCM dans le secteur des fruits et légumes
  Pour les fruits et légumes frais, ce règlement traduit les objectifs généraux d'une part en renforçant le rôle des
  OP (création d'un fonds opérationnel géré par les OP et cofinancé par des ressources communautaires,
  permettant le financement d'un programme de mesures à caractère structurel (Programmes opérationnels)),
  d'autre part en modifiant le mode de gestion des excédents conjoncturels (diminution des indemnités de retrait
  et limitation des quantités pouvant être mises au retrait par les OP) afin de réduire les risques d'excédents
  structurels. Le règlement (CE) n° 2699/2000 a permis une simplification accrue du mécanisme des fonds
  opérationnels en fixant un unique plafond à son financement (4.1 % de la valeur de la production
  commercialisée par chaque OP).
- Règlement (CE) n° 2201/96 portant sur l'OCM dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes
- Règlement (CE) n° 2202/96 instituant un régime d'aide aux producteurs de certains agrumes

Les régimes, qui existaient jusqu'en 2000 pour les pêches, poires et tomates étaient des aides à la transformation versées aux transformateurs qui achetaient leur matière première plus chère qu'un prix minimal fixé dans le cadre de contrats signés avant le début de la campagne. Elles ont fait place, avec le *règlement (CE) n° 2699/2000*, à des régimes d'aides versées aux OP en fonction du poids de matière première livrée aux transformateurs, à l'image de ce qui existait pour les agrumes depuis 1996. Le règlement introduit également des seuils par Etat Membre qui, une fois dépassés, ont pour effet de faire baisser l'aide l'année suivante dans les Etats Membres concernés.

#### Encadré 5 : Les sources de données sur la filière fruits et légumes

- 1 L'enquête sur la Structure des Exploitations Agricoles (ESEA) enregistre de manière standard des informations sur les superficies en légumes frais, melons ou fraises et sur les exploitations qui en cultivent (rubriques D/14 et D/15). Le même type d'information est collecté pour les cultures permanentes (rubrique G). Des données complémentaires sur les serres et l'irrigation permettent d'affiner le profil des exploitations. Les données proviennent de recensements effectués tous les 10 ans et d'enquêtes intermédiaires réalisées tous les 2 à 3 ans sur un échantillon représentatif d'exploitations agricoles
- 2 La base de données de productions agricoles contient des données nationales annuelles sur la superficie et la production d'un grand nombre d'espèces et de variétés de fruits et légumes. Elle contient également les données des bilans d'approvisionnement pour 14 produits (fruits frais, pommes, poires, agrumes, légumes...).
- 3 La base de données FRUCTUS sur les vergers contient des données sur les plantations de sept espèces d'arbres fruitiers (pommes, poires, pêches, abricots, oranges, citrons et agrumes à petits fruits). L'âge des arbres, la densité de plantation et les variétés sont enregistrées par pays et par zone de production. L'enquête se déroule tous les 5 ans depuis 1977.
- 4 Les données sur les interventions proviennent de la DG Agriculture (*L'agriculture dans l'Union européenne Informations statistiques et économiques 1999,* http://europa.eu.int/comm/agriculture/agrista/table\_fr/45.htm).



## Pour en savoir plus:

#### Les bases de données

New Cronos, Domaine EUROFARM ZPA1

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez

Eurostat Data Shop   Para Stat Beggive   Par			DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA – Roma
STAT   STAT   Eurostat Data Shop Luxembourg   BP 453   Eurostat Data Shop Luxembourg   BP 453   Eurostat Data Shop Voorburg   Postbus 4000   Statistics Norway Library and Information Centre   Eurostat Data Shop Voorburg   Postbus 4000   A. rue Alphonse Weicker   A. rue Alphonse   A.	Bruxelles/Brussel   Planistat Belgique       Planistat Belgique       Rue du Commerce 124       Handesstraat 124       B-1000 BRUXELLES / BRUSSEL       Tel. (32-2) (234 67 50       Fax (32-2) (234 67 50	Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrogade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø TK. (45) 3917 30 30 Fax (45) 3917 30 03	Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888 644 94 27/28 Fax (49) 1888 644 94 30	Paseo de la Castellana, 183 Oficina 009 Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 91 583 91 67 Fax (34) 91 579 71 20	Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22	Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Ces are Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07
Ufficion Regionale per la Lombardia   Eurostat Data Shop   L-2014 LUXEMBOURG   Postibus 4000   Eurostat Data Shop   L-2014 LUXEMBOURG   Postibus 4000   Rederland   Postibus 4000   Postibus	ITALIA – Milano	LUXEMBOURG	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasbe PL28 Karlavagen 100 - Box 24 300 Office for National Statistics Office fo	Ufficio Regionale per la Lombardia   Eurostat Data Shop   1/4	BP 453 L-2014 LUXEMBOURG 4, rue Alphonse Weicker L-2721 LUXEMBOURG Tel. (352) 43 35-2251 Fax (352) 43 35-22221	Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84	Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSL O Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04	INE/Serviço de Difusão Av. Antônio José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64	Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41-1) 225 12 12 Fax (41-1) 225 12 99 E-mail: datashop@zh.ch
Eurostat Data Shop Helsinki   Information service   Eurostat Data Shop	SU OM I/FIN LAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA	=
	Eurostat Data Shop Hel sinki Tilastoki jasto P. 128 FIN-00022 Tilastokeskus Typopjalsku 1 v 13 B. 2. Kernos, Helsinki P. (368-9) 17 34 22 21 F. (368-9) 17 34 22 27 Sähköposti Jatlas hop Jilastokeskus @tilastokeskus.fi Internet: Inttp://www.libstokeskus.fik/kk/datashop.html	Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 6948 01 Fax (46-8) 50 6948 99 E-post: infoservice@scb.se Internet: http://www.scb.se/info/datashop/eudatashop.asp	Enquiries & advice and publications Office for National Statistics Oustomers & Electronic Services Unit 1 Drummond Gate - B1/05 LONDON SW1/ 2QQ United Kingdom Tel. (44-20) 75 33 56 76 Fax (44-1633) 81 27 62	Electronic Data Extractions, Enquiries & advice - R. CADE 11. Mountoy Research Centre University of Durham DURHAM DH1 3SW United Kingdom Tel: (44-191) 374 73 50 Fax: (44-191) 384 497 1 E-mell: reade@dur.ae.uk	Eurostat Data Shop 60 East 4 2nd Street Suite 331 0 NEW YORK, NY 101 65 USA Tel. (1-21 2) 986 93 00 Fax (1-21 2) 986 69 81	
			t (352) 4301 32649 • e-mail: eurostat-me	diasupport@cec.eu.int		

ORIGINAL: Français

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2 rue Mercier - L-2985 Luxembourg Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709 Adresse Internet: http://eur-op.eu.int/fr/general/s-ad.htm courrier électronique: info.info@cec.eu.inf

BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - GREECE/ELLADA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - LUXEMBOURG - NEDERLAND - ÖSTERREICH PORTUGAL – SUOMIFINLAND – SVERIGE – UNITED KINGDOM – ISLAND – NORGE – SCHWEIZISUISSE/SVIZZERA – BALGARIJA – CESKÁ REPUBLIKA – CYPRUS EESTI – HRVATSKA – MAGYARORSZÁG – MALTA – POLSKA – ROMÂNIA – RUSSIA – SLOVAKIA – SLOVENIA – TÜRKIYE – AUSTRALIA – CANADA – EGYPT – INDIA ISRAÊL – JAPAN – MALAYSIA – PHILIPPINES – SOUTH KOREA – THAILAND – UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande	<ul> <li>□ Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-guide Eurostat»(sélection de produits et services Eurostat) Langue souhaitée: □ DE □ EN □ FR</li> </ul>			
Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2001 au 31.12.2001): (adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)  Formule 1: L'ensemble des 9 thèmes (environ 140 numéros)	☐ Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat Langue souhaitée: ☐ DE ☐ EN ☐ FR			
☐ Papier: 360 EUR  Langue souhaitée: ☐ DE ☐ EN ☐ FR	☐ M. ☐ M <sup>me</sup> ☐ M <sup>lle</sup> (SVP écrire en majuscules) Nom: Prénom:			
☐ Formule 2: Un ou plusieurs des 7 thèmes suivants: ☐ Thème 1 «Statistiques générales» ☐ Posice 42 FUR	Société: Département: Fonction: Adresse:			
☐ Papier : 42 EUR ☐ Thème 2 «Économie et finances» ☐ Thème 3 «Population et conditions sociales»	Code postal:       Ville:         Pays:			
<ul> <li>Thème 4 «Industrie, commerce et services»</li> <li>Thème 5 «Agriculture et pêche»</li> <li>Thème 6 «Commerce extérieur»</li> </ul>	E-mail:  Paiement à réception de la facture de préférence par:  Urement bancaire			
☐ Papier: 84 EUR Langue souhaitée: ☐ DE ☐ EN ☐ FR	☐ Visa ☐ Eurocard  Carte N°: Expiration le:/_  Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:			
Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être déchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres	A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.			

site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.